

Séance du 14 février 2025

N° 2025.06

Objet : Revalorisation du droit de participation aux différentes ventes de seconde main (vêtements et bourses).

Date de Convocation

Le quatorze février deux mille vingt-cinq, à dix-sept heures, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis.

Le 7 février 2025

Nombre de conseillers

Etaient présents :

M. Laurent RICHARD, Président,
Mme Guylène BIGOT, M. Daniel BATARD, Mme Martine DELIGEON, M. Eric HENNEGUELLE, M. Philippe BEAUVAIS, Mme Eliane FAVRON, Mme Sophie FOURNIAU, Mme Jacqueline DUPRAT, Mme Françoise MORISSE, Mme Sophie RANDUINEAU.

En exercice : 17

Présents : 11

Pouvoirs :

Mme Bénédicte BEYENS à M. Laurent RICHARD,
M. Gilles BACHELET à Mme Guylène BIGOT,
Mme Aurélie SCHEMEL à M. Philippe BEAUVAIS.

Représentés : 03

Votants : 14

Absentes excusées : Mme Fabienne TURBERT, Mme Pascale AUDEBRAND, Mme Katia CHAUVET.

Secrétaire de séance : Mme Guylène BIGOT

Monsieur Le Président expose que le droit de participation lors des ventes de seconde main de vêtements et de jouets, n'a pas connu d'augmentation depuis 2022.

Aussi, il propose de réactualiser le tarif en fonction de l'augmentation du coût de la vie, jusqu'à ce jour fixé à 2.50 euros par liste de 10 articles déposés.

Le Président propose de procéder à une augmentation de 0.50 centimes d'euros, et de fixer le tarif à 3.00€ par liste de 12 articles déposés.

Le Conseil d'administration,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

- **De fixer** le droit de participation à 3,00€ par liste de 12 articles déposés.
- **De dire** qu'en application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans) ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

La secrétaire de séance,
Guylène BIGOT

Pour extra

Le Président
Laurent R

Signé électroniquement par Laurent RICHARD
Date de signature : 21/02/2025
Qualité : MONTS-CCAS Président

